

que le bill définitif est en substance identique à celui étudié en première lecture à l'autre endroit en juillet.

Il faut admettre que le comité sénatorial a influencé ce bill surtout après son rapport sur le Livre blanc. A mon humble avis, nous procédons de la façon la plus efficace pour continuer à influencer le bill fiscal au cours des mois et des années à venir lorsqu'il faudra l'amender encore et encore, comme c'est toujours le cas avec des mesures fiscales.

L'honorable M. O'Leary: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots seulement sur une question de privilège.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur O'Leary soulève la question de privilège.

L'honorable M. O'Leary: Mon honorable ami, le leader du gouvernement, commet constamment l'erreur de confondre de façon bizarre l'indignation justifiée avec la colère. Je n'ai rien contre la colère. La colère est la plus propre des passions et témoigne au moins de convictions. Si donc je prétends être, selon son expression, indûment en colère, c'est que, me semble-t-il, certaines choses ne devraient pas être tolérées en cette enceinte. Je cite notamment le fait d'établir des hommes de paille, puis de les renverser avec vigueur. En réalité, j'ai apprécié le discours du leader du gouvernement. Il faisait honneur à notre Chambre, à l'art ancien des coups d'estoc et de taille.

L'honorable M. Langlois: Que vient faire en cela la question de privilège?

L'honorable M. O'Leary: Si vous écoutez au lieu d'interrompre, vous verrez.

L'honorable M. Langlois: C'est une bonne vieille habitude tory.

L'honorable M. O'Leary: J'allais dire à mon ami que le mal comporte parfois des avantages et que les avantages notables et appréciables du mal dont je me plains—je ne retire rien de mes paroles—étaient d'abord mes amis les sénateurs Goldenberg, Manning et Lawson—qui se feraient remarquer dans tous les parlements du monde, et, le dernier mais non le moindre, mon ami de longue date le sénateur Forsey. Je ne les accuse pas d'être serviles, pas du tout, mais j'accuse ceux qui ont siégé hier au comité et ont hué toute tentative visant à améliorer ce bill. J'ai dit qu'ils étaient les messagers de l'édifice de l'Est, qu'ils étaient serviles, et je m'en tiens à ces assertions, sans repentir.

L'honorable L. P. Beaubien: Honorables sénateurs, j'ai l'intention de voter en faveur du bill.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Beaubien: J'estime donc que je devrais m'expliquer à ce sujet. Je ne vous retiendrai pas plus d'une dizaine de minutes.

L'honorable M. Martin: Ne vous pressez pas.

L'honorable M. Bourget: Non servile.

L'honorable M. O'Leary: Pas de ce côté-ci de la chambre.

L'honorable M. Bourget: Ni de ce côté-ci.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Beaubien.

L'honorable L.-P. Beaubien: Honorables sénateurs, la première chose que je tiens à dire en traitant de ce bill,

[L'honorable M. Goldenberg.

est qu'en principe, je ne suis pas d'accord sur nombre de points. Comme le signalait le sénateur Goldenberg, le Sénat a tous les pouvoirs, mais je pense aussi que le Sénat doit, en principe, être très prudent. Autrement dit, si les Canadiens ne sont pas satisfaits des lois, ils peuvent battre aux élections les gens de l'autre endroit. Si nous faisons les lois, il ne pourra en faire autant à notre égard. Ce ne serait donc pas juste pour lui.

Je tiens également à faire remarquer, et je ne fais que répéter ce que j'ai déjà dit, qu'il est absurde de la part de la Chambre des communes de négliger totalement le Sénat et de nous envoyer un bill d'une telle importance à la dernière minute. Comme je l'ai dit au leader du gouvernement au Sénat, je ne sais pas ce qu'il a dit à ses collègues, mais cela n'a rien donné. C'est regrettable.

Sachant ce qui nous attendait, nous avons heureusement étudié le bill bien longtemps avant qu'il ne nous soit effectivement soumis et après avoir examiné avec grande attention ses objectifs techniques, nous avons élaboré neuf amendements. Cependant, ces neuf amendements n'ont pas été mis en vigueur.

Voici donc, honorables sénateurs, la situation telle que je la vois. Tout en étudiant le bill, nous nous demandons: «Si nous apportons les amendements que nous pensons souhaitables, est-ce que, à l'autre endroit, vu la façon négligente dont ils agissent, ils nous renverront le bill avant la fin de l'année?» Chacun peut avoir sa propre opinion à ce sujet, mais, à mon avis, il ne reviendra jamais. Je peux avoir tort. Mais voilà quelle est mon idée. Une fois cette décision prise, il faut arriver à savoir si l'échéance du 31 décembre est essentielle ou non. Nous avons eu des conversations avec le ministre et ses fonctionnaires. Chacun a le droit d'interpréter leurs paroles à sa façon, mais pour ce qui est de mon opinion, je crois que cette échéance est essentielle.

Si nous estimons que nous ne pouvons amender le bill, parce qu'il ne reviendrait pas à temps, et que la date limite est importante, alors nous devons nous demander quelle est la prochaine démarche à faire. A mon avis, il demandera au ministre de nous dire de vive voix s'il présentera un bill modificateur.

Je n'ai pas l'intention de dicter à mes collègues ce qu'ils devraient penser. Ils ont entendu le ministre. En ce qui me concerne, je suis satisfait. Naturellement, c'est un facteur des plus importants car si le Sénat est saisi d'un bill modificateur, il pourra toujours exercer un contrôle à cet égard. Si nous n'aimons pas le bill modificateur, libre à nous d'y apporter des amendements. A mon avis, c'est là le point le plus important. Le ministre présentera-t-il ou non un bill modificateur? Chacun d'entre nous peut à sa façon répondre à cette question. A mon avis, il le fera probablement.

Le troisième point, qui n'est pas tout à fait aussi important, c'est de savoir si le ministre tiendra compte de nos amendements. Je dis que ce n'est pas aussi important car, si je ne m'abuse, et si vraiment on nous présente ce bill modificateur et que nous ayons droit de regard, alors, si le ministre n'a pas jugé bon de donner suite à nos amendements, nous pourrions quand même amender ce bill. C'est donc un point qui est beaucoup moins important, comme je l'ai dit.

Honorables sénateurs, nous en sommes au point de notre étude du bill C-259 où nous n'avons qu'une chose à nous demander: notre pays sera-t-il mieux servi si nous adoptons le présent projet de loi ou si nous refusons de le faire? Le projet de loi n'est pas absolument parfait, c'est